

## Annexe à la Convention collective de travail de l'horticulture

Valable à partir du 01.01.2020 au 31.12.2020 (selon négociations entre GBS et JS du 30.10.2019)

# Réglementation des salaires 2020 Paysagisme et aménagement de terrains de sport

Dans divers cantons sont applicables des CCT cantonales (BL, BS, TI, GE, VD, VS, SH)

### 1. Salaires minimaux conformément aux art. 46/47 de la CCT

Barème	Salaire de référence (x12)	Salaire mensuel (x13)
Maître jardinier avec diplôme fédéral/Chef d'exploitation	1)	1)
Paysagiste, Conducteur de travaux/Horticulteur, Chef de cultures	1)	1)
Contremaître jardinier avec brevet fédéral (depuis 2019 Horticulteur/Horticultrice avec brevet fédéral)	5'633.-- <sup>2)</sup>	<b>5'200.--<sup>2)</sup></b>
Jardinier de la clientèle (selon CCT)	5'119.--	<b>4'725.--</b>
Horticulteur avec certificat fédéral de capacité CFC et plus de trois ans d'expérience professionnelle	5'119.--	<b>4'725.--</b>
Horticulteur avec certificat fédéral de capacité CFC	28.10	<b>25.95</b>
	4'821.--	<b>4'450.--</b>
	26.50	<b>24.45</b>
Horticulteur avec attestation de formation professionnelle AFP	4'333.--	<b>4'000.--</b>
	23.80	<b>22.00</b>
Ouvrier jardinier	4'116.--	<b>3'800.--</b>
	22.60	<b>20.90</b>

1) pas de barème contractuel

2) types Paysagiste/Spécialiste d'entretien des espaces verts/Spécialiste en entretien de cimetières var. pay/Spécialiste en jardins naturels ou Chef d'équipe selon CCT

Pour les travailleurs à capacité de rendement réduite, voir l'article 46.2 de la CCT

### 2. Horaires de travail

Heures annuelles	2'184
Heures mensuelles moyennes	182
Heures hebdomadaires moyennes	42

### 3. Défraiements (dans la mesure où, selon CCT, aucune autre réglementation n'a été convenue)

Repas de midi	16.--
Utilisation du véhicule privé :	
- Moto	--.30
- Voiture	--.60

### 4. Forfaits nourriture et hébergement (selon CCT)

Forfaits mensuels pour nourriture et logement	720.--
Forfaits mensuels pour nourriture seulement	480.--
Forfaits mensuels pour logement seulement	240.--
Tarifs journaliers	
Déjeuner	3.50
Dîner	7.--
Souper	5.50